

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Charles Garneau

<https://www.cadre21.org/membres/fa7b322184631e960b7c9906>

Date d'obtention : 2024-01-16 19:37:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il ne faut sous aucun prétexte chercher à voir les photos. Se référer à la trousse sexto et à l'aide mémoire au cas où. Ne pas poser de question si on soupçonne un geste malveillant et contacter directement la police.

Ça accélère l'intervention et limite la propagation des photos en se basant sur la LSJPA pour éduquer les jeunes vis à vis leurs gestes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ça va m'aider à appliquer un protocole testé et efficace en toute confiance que je fais la meilleure intervention pour aider rapidement les jeunes touchés. Ça va m'aider à travailler plus efficacement avec les partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas voir les photos en questions. À éduquer le jeune sur l'ampleur des gestes commis.